ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 2 au 8 février 1863 inclus.

NAISSANCES.

32 garçons, 27 filles.

MARIAGES.

Du 2 février. — Entre Adolphe Himbrecht, tisserand, et Mathilde-Rosalie Schellynck, rattacheuse. — Théodore Parsy, apprêteur, et Charlotte-Joseph Prus, rattacheuse.—Edouard-Joseph Dujardin, apprêteur, et Aurélie-Célinie-Joseph Delvarre, couturière. — Carlos-Joseph Defrenne, tourneur en bois, et Amélie Rapaille, journalière. — Raymond Lejeune, domestique, et Léonie-Emilie Verbeke, cuisinière.

DÉCÈS.

Du 2 février. — Julienne Thienpont, 13 ans, route de Tourcoing. — Florence Bausière, 22 ans, rattacheuse, célibataire, route de Tourcoing.—Henri Vandendriessche, 21 ans, journalier, célibataire, Hôpital.

Du 3. — Henri-Désiré Delebecq, 41 ans, contre-maître, époux de Sophie Bury, route de Lannoy.

Du 4.—Silvie Vanbutsel, 32 ans, ménagère, épouse de Charles Dewulf, Jean-Ghislain.

Du 5.—Elise Leclercq, 52 ans, sans profession, épouse d'Antoine Leroux, rue d'Inkerman.—Narcisse Deschamps, 77 ans, sans profession, veuf de Victoire Lernous, route de Tourcoing. — Augustin-Joseph Petit, 73 ans, sans profession, veuf de Marie-Rose Dubar, rue de la Paix. — Catherine Verriez, 80 ans, journalière, célibataire, triez Saint-Joseph. — Frédéric Stelande, 32 ans, journalier, célibataire, Hôpital.

Du 7. — Frédéric Ryckbosche, 30 ans, tisserand, veuf de Natalie Nerinck, Hôpital. — Pierre Segard, 53 ans, tailleur, veuf de Marcelline Blomme, Hôpital.

Du 8. — Pierre Marisale, 64 ans, fileur, époux de Marie-Angélique Glorieux, Cul-de-Four.

Plus 16 garçons et 13 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 9	le 10	hausse	baisse
3 °/o ancien. .	70.45	70.50	» 5	» »
4 1/2 au compt.	98.80	98.85	» 5	» »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 9 février 1863.

On assure que le Sénat commencera, dans le courant de la semaine prochaine, l'examen du sénatus-consulte sur l'organisation politique et administrative de l'Algérie.

Plusieurs lettres de Rome disent que l'on attend la visite de l'Impératrice des Français et du Prince Impérial pour les fêtes de Pâques. L'Impératrice et le jeune Prince se rendraient, dit-on, d'abord à Nice, où une frégate de l'Etat viendrait les chercher. Déjà, l'année dernière et il y a deux ans, il était déjà question de ce voyage dans certains cercles. Rien jusqu'ici, ne permet de croire à sa réalisation plus que les années précédentes.

Le *Phare de la Loire* annonce que M. Havin se porte à Paris, dans la circonscription dont M. Picard est député. Ce journal rappelle que « en 1857 M. Havin avait laissé demander pour lui le collége où Cavaignac était le plus sûr d'être nommé. » Il paraît que le désintéressement ne figure pas au nombre des vertus privées de M. le directeur politique du *Siècle*. Il met en pratique le vieux proverbe : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. »

Du reste, ce n'est pas seulement à Paris que M. Havin pose sa candidature pour les premières élections.

Il convoite en même temps les suffrages de trois colléges différents. Le journal l'*Italie*, qui vit dans l'intimité du *Siècle* et qui doit être au courant de tous ses secrets de famille, assure que le conseiller général de Thorigny-sur-Vire, se porte non-seulement dans la circonscription de Saint-Lô, mais aussi dans celle de Cherbourg.

Voilà bien des candidatures à la fois !

Une dépêche arrivée ce matin annonce que M. le duc de Levis est mort à Venise. Cette mort laissera un grand vide au foyer du comte de Chambord, dont le duc de Levis était le plus vieux conseiller et l'un des plus fidèles amis.

Dans le règlement de l'exposition de 1863, publié dès les premiers jours de janvier, un article dit que « les artistes ne pourront pas présenter plus de trois ouvrages. » Ce nombre trois vient d'exciter la susceptibilité de bon nombre de peintres et de sculpteurs. Ils le trouvent maigre, ils le regardent comme une offense à leur fécondité, et en ce moment ils signent une pétition au ministre d'Etat pour demander que ce chiffre soit changé. En tête des signatures se trouvent, assure-t-on, celles de MM. Ingres et Delacroix. On ne comprend guère l'intervention de ces deux artistes dans cette circonstance mais on la donne pour certaine.

Voici comment la *Nation* raconte l'histoire des cartes bizautées dont l'*Union* a fait connaître quelques détails :

« On s'occupe assez peu, en ce moment-ci, des *Grecs* d'Athènes; mais, en revanche, les *Grecs* de Paris font beaucoup parler deux. On fait une foule de récits, le long du boulevard, d'une certaine partie de *baccarat tournant* qui aurait eu lieu, une des dernières nuits chez une dame à la désinence italienne, et dans des circonstances d'un héroïque comique du plus haut goût.

» Un jeune gentilhomme, fort connu dans le Sport, perdait, dit-on, à lui seul plus de 90,000 fr., lorsqu'il crut apercevoir dans le jeu de l'un des partners certaines irrégularités qui furent pour lui un trait de lumière. Prompt comme l'éclair, il enlève les cartes des mains à ce personnage en lui disant : Monsieur, vous êtes un voleur, et nous allons éclaircir ceci à l'instant ! » On juge de l'émoi de tout ce monde ; il y avait là une trentaine de personnes environ. Les portes sont fermées, on vérifie les cartes, on interroge le domestique spécialement attaché à la partie, finalement on retourne les poches de notre homme et le pot aux roses est découvert.

» Pendant cette scène, un autre individu, dont on ne s'était pas d'abord occupé, fort embarrassé, cherchait à gagner la porte. On s'en empare également ; on l'explore jusqu'au vêtement simple, jusqu'aux bottes, et l'on y trouve avec non moins d'évidence la preuve de sa complicité.

» Bref, ces deux philhellènes sont contraints ne faire compte de toutes les sommes dont ils sont porteurs, jusqu'à concurrence des pertes subies par la société.

» La confusion et la honte de ces personnages est faite à comprendre, si l'on songe qu'ils étaient là dans leur monde, au milieu de leurs amis, et qu'ils avaient l'habitude d'y apporter de grands airs, qu'on pouvait prendre pour le sentiment d'une haute dignité personnelle et d'une grande satisfaction de soi. »

Les retrouvons-nous, encore plus honteux et confus, sur les bancs de la correctionnelle ?

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES COTONS ALGÉRIENS

(Société anonyme)

Créée par acte passé devant Me Philéas VASSAL et son collègue notaires, Paris.

CAPITAL SOCIAL :

VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 4 séries

De 12,500 actions de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Le comte de DAX, O. ancien membre du conseil du gouvernement de l'Algérie, administrateur des chemins de fer algériens.

Le vicomte N. DUCHATEL, C. administrateur des chemins de fer de l'Ouest.

NUMA GUILHOU, président du conseil d'administration du chemin de fer des Charentes, banquier.

Le marquis DE JOUSSELIN, propriétaire.

Le comte G. DE VILLENEUVE, propriét.

H. DESTREM, ancien banquier, administrateur du chemin de fer de Séville à Cadix.

A. DU MESGNIL, propriétaire.

Lesquels se compléteront jusqu'au nombre de 10 (art. 19 des statuts).

DIRECTEUR DES CULTURES :

M. MAURICE DE FRANCLIEU, propriétaire agriculteur à Ben-Salah (Algérie).

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ :

MM. LES FILS DE GUILHOU, JEUNE, 50, rue de Provence, à Paris.

Emission de 25,000 actions formant les deux premières séries.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La guerre qui dévaste l'Amérique a privé la France, en amenant la disette du coton, d'un des principaux éléments de son travail et de sa richesse.

Elle a condamné 500,000 de nos ouvriers à l'inaction et à la misère.

Cette guerre, nul ne peut en prévoir le terme.

Il faut donc aviser à en combattre les terribles effets.

Le moyen, c'est de *créer et développer les cultures cotonnières partout où elles sont possibles*. L'Angleterre y a déjà songé.

Le sol de l'Algérie est éminemment propre à ces cultures ; les cotons algériens exposés à Londres ont été l'objet de nombreuses distinctions.

C'est dans ces circonstances que se fonde sous la forme anonyme la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Encouragés par l'administration supérieure, et forts de l'adhésion presque unanime des chambres de commerce, les fondateurs de cette Société ont fait choix, dans notre colonie, de 10,500 hectares de terres parmi les plus fertiles et les plus aptes à la culture cotonnière.

Ces terres sont traversées par la route impériale d'Alger à Oran ; le chemin de fer qui réunira ces deux villes importantes les parcourra dans toute leur étendue.

Un système complet d'irrigation, cet indispensable élement de succès pour les cultures cotonnières, sera facilement établi au moyen des cours d'eau qui bordent et traversent très-heureusement ces terrains.

La Compagnie exploitera directement et comme ferme-modèle une partie réduite de ces terres ; le reste sera confié à des métayers indigènes (khammés) ou Européens acclimatés, familiarisés avec les cultures algériennes, et qui, plus tard, deviendront des propagateurs.

Le coton, plante annuelle, se sème en mars et avril et se récolte en octobre.

BÉNÉFICES PROBABLES.

L'expérience a démontré que les cultures cotonnières, faites rationnellement et avec des capitaux suffisants, donnent, en Algérie (primes d'exportation comprises), un revenu net de 560 fr. par hectare.

D'après les assolements admis en Algérie, le quart environ des terres appartenant à la Société, soit environ 2,500 hectares, pourront être cultivés en coton.

Ces 2,500 hectares produiront donc, pour les cultures cotonnières seulement, un revenu d'environ 1,400,000 francs, soit plus de 11 °/o du capital employé.

Ces calculs sont établis sur les prix ordinaires du coton et non sur les prix exceptionnels pratiqués en ce moment. Les produits des autres cultures et des troupeaux viendront augmenter ce revenu.

RÉSUMÉ.

La *Compagnie Française des cotons algériens* réunit toutes les conditions d'un placement exceptionnel :

1° Elle offre la sécurité absolue du gage, son capital devant toujours être représenté par des valeurs immobilières indiscutables ;

2° Les revenus de son exploitation lui assurent des dividendes importants ;

3° La mise en produit de ses terres aura pour effet certain l'accroissement considérable de leur valeur.

CONSIDÉRATION PARTICULIÈRE.

La Compagnie est mise purement et simplement aux lieu et place des fondateurs qui ne recevront, pour leur intervention, que le remboursement de leurs frais et dépenses justifiés.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La souscription est ouverte dès à présent.

Elle sera close dès que les 25,000 actions formant la première émission auront été souscrites.

Les souscriptions reçues le dernier jour seront seules soumises à une réduction proportionnelle.

Les versements auront lieu de la façon suivante :

100 francs en souscrivant ;

150 francs à la répartition.

Tout appel ultérieur de fonds devra être annoncé un mois au moins avant l'époque fixée pour le paiement.

Les versements porteront intérêt à 6 °/o pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions seront reçues chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

On peut verser à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France et leur adresser les récépissés.

277—3563

FAITS DIVERS.

On lit dans une correspondance de Paris :

« Il n'est bruit partout que du scandaleux incident qui s'est produit à la dernière soirée de la plus grande célébrité du demi-monde.

» Je ne veux pas la nommer, mais je puis toujours vous dire qu'elle porte un nom italien, qui n'est probablement qu'un nom de guerre. Ces dames ont aussi leurs pseudonymes; c'est peut-être le seul hommage qu'elles rendent à la morale.

» On jouait donc chez la dame célèbre en question, et comme la réunion se composait en majeure partie de jeunes gens riches qui portent eux aussi des noms célèbres, les enjeux étaient devenus peu à peu très considérables. On perdait de grosses sommes. Tout à coup une main s'élance sur les cartes d'un joueur qui gagnait avec un bonheur insolent; on parle de vol, les portes sont fermées, tout le monde est fouillé et l'on trouve sur deux des assistants des cartes... frelatées.

» Ce qu'il en est advenu, vous le devinez. Les deux quidams ont été mis à la porte et l'on n'en parlerait déjà plus s'il s'agissait des premiers venus. Mais celui qui a été pris la main dans le sac est affilié à tous les grands cercles de Paris, sauf le Jockey-Club; il était de toutes les grandes fêtes, de toutes les réunions brillantes; il s'était fait une grande réputation pour les succès inouïs qu'il a remportés sur les banques allemandes, à Baden, à Spa, à Hambourg ; il est d'origine étrangère.

» Le second est également étranger, il occupe une position importante dans le monde artistique. Si j'en disais davantage, vous le reconnaîtriez aisément, mais vous comprenez les raisons qui me retiennent. »

— C'est M. Fléchelle, boucher, place Gaillon qui a acheté jeudi, à Poissy, la bande de grands et beaux bœufs-gras destinés à figurer aux promenades du carnaval, dimanche, lundi et mardi-gras. Ces énormes bœufs sortent comme toujours des herbages de M. Adeline, éleveur du Calvados. M. Adeline s'est voué à l'élevage de l'espèce bovine dite cotentine, la plus haute en charpente de toutes les races connues. Quatre de ces bœufs qui viennent d'arriver à l'abattoir du Roule sont véritablement de formidables mastodontes.

Les promenades, cette année, seront embellies par un personnel nombreux, élégant et pittoresque. Il n'y aura pas de char pour porter les bœufs. Ils seront conduits pédestrement. On ne connaît pas encore leurs noms.

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre* de Digne :

« Un tremblement de terre nous a réveillés en sursaut dans la nuit du 3 au 4 février. Il est à regretter que l'heure à laquelle le phénomène s'est produit n'ait pas permis d'en suivre exactement toutes les phases. C'est à deux heures vingt minutes du matin que le tremblement a commencé. Le mouvement du sol s'est manifesté par des secousses verticales, c'est-à-dire par des soulèvements rapides et des affaissements successifs.

» Au premier abord, on a pu croire au passage subit d'une forte rafale, à cause du bruit sourd qui se faisait entendre ; mais lorsque, après les deux secondes de secousses, tout est rentré dans le calme ordinaire, l'idée d'un tremblement de terre s'est présentée à l'esprit, et chacun a pu se rappeler les péripéties rapides de ce phénomène qui n'a heureusement causé aucun accident regrettable. »

— On lit dans le *Figaro* :

« Voici deux excentricités de M. de Castellane, qui sont inédites ; je les tiens d'un officier, le comte de P..., qui fut naguère attaché au maréchal.

» Le futur maréchal de France, étant encore colonel, se trouvait dans une ville du Nord, en 183..., quand un nouveau régiment fut envoyé dans la même garnison. Les officiers des deux régiments s'assirent fraternellement à un banquet. Le local choisi était un hôtel de la ville, mais M. de Castellane avait gracieusement prêté sa vaisselle. On but un peu, même beaucoup ; dans l'armée française, vous le savez, on tient aussi vigoureusement le verre que le fusil ou l'épée. Les têtes étant échauffées, on s'amusa à faire voler par la fenêtre un plat d'argent, puis deux plats, et ainsi de suite.

» Le colonel de Castellane sort sans bruit, fait ramasser tous les matelas des chambres de l'hôtel, calfeutrer les portes de la salle à manger, et met le feu à tout ce linge. Bientôt la fumée envahit la salle. Les officiers vont pour ouvrir les portes ; les portes sont solidement closes. La fumée devient plus épaisse ; il faut absolument vider l'appartement, si on ne veut être étouffé. Les officiers qui comprennent qu'on leur joue un tour n'ont d'autre issue que les fenêtres.

» C'était une belle soirée de clair de lune, et les fenêtres donnaient sur un jardin. Un officier se décide à prendre le chemin de la vaisselle de M. de Castellane ; il saute.

» A dix pas des fenêtres, le colonel, les bras croisés, était immobile. Tous les officiers firent successivement le saut. A mesure qu'il en tombait un, le colonel de Castellane répétait d'une voix flegmatique mais avec le sourire le plus narquois :

» — Comme ma vaisselle ! comme ma vaisselle !

» Le tour lui coûta mille francs de menus frais et d'indemnités à l'hôtel.

» A peu près vers la même époque, mais dans une autre ville de la Flandre on organisa un grand bal militaire. Une immense tente fut dressée dans une prairie, et des invitations furent adressées jusqu'en Belgique. Le nombre des femmes élégantes qui vinrent piétiner sur l'herbette fleurie (style de Florian) n'était pas moindre de trois ou quatre cents. Le bal était dans tout son entrain, quand on sentit une fraîcheur subite sous les pieds. C'était la prairie qui était inondée.

» M. de Castellane avait persuadé aux propriétaires de lâcher les écluses. J'ignore combien il dépensa pour cette plaisanterie ; mais le comte de P... m'a raconté que la débandade fut magnifique : le colonel se dilata la rate pour son argent. »

— Le *Courrier de Lyon* annonce que cette année, les agriculteurs Lyonnais auront encore à redouter la terrible invasion des chenilles. A l'appui, notre confrère cite le fait suivant, dont il garantit l'exactitude :

« Aux environs d'Irigny, un certain nombre de cultivateurs étaient occupés aux travaux des champs lorsqu'un vent violent du midi vint chasser jusqu'à eux les émanations et les poussières produites par des milliers de nids qui couvraient une forêt voisine. Bientôt leurs visages, leurs mains et toutes les parties à découvert de leurs corps furent envahies par des pustules qui leur causèrent une vive irritation, et dont ils ne purent se débarrasser qu'au bout de quelques jours, à force de lotions. »

On doit donc souhaiter qu'une grande sévérité soit apportée, cette année, à l'exécution de l'arrêté relatif à l'échenillage. Il ne faut pas que la masse des cultivateurs ait à souffrir de la négligence coupable de certains d'entre eux.

— Voici comment l'*Opinion du Midi* décrit le singulier aspect que présentaient les abords du théâtre de Nîmes au moment de la représentation du *Fils de Giboyer* :

« La foule avait grossi sur la place. Elle atteignait presque les rues voisines. Pas un cri ne s'échappait de toutes ces poitrines. Il y avait beaucoup de curieux, quelques femmes, et force gens désappointés de ne pouvoir entrer. Peut-être les fantassins du péristyle ne suffisaient pas à les contenir.

» Dans de pareils cas, rien ne vaut la cavalerie. C'est pourquoi sur les neuf heures un peloton de gendarmes, débouchant au trot de l'extrémité du boulevard, clairon en tête et le sabre à la main, a balayé la place, puis se divisant en petites fractions, a fait une pointe dans les rues attenantes et est venu enfin se reformer en bataille sur les deux côtés du théâtre. Nous n'avons pas appris, heureusement, qu'aucun accident ait été la suite de cette manière héroïque, mais radicale, de débarrasser la voie publique. Quelques paletots déchirés, plusieurs personnes bousculées, voilà toutes les victimes de la soirée.

» A partir de ce moment, la place a présenté le spectacle d'un grand carré vide et morne, dont les quatre côtés étaient formés par le théâtre lui-même, une compagnie d'infanterie et deux pelotons de gendarmes. Les spectateurs qui, pendant les entr'actes, se promenaient au foyer, apercevaient par le balcon cette scène étrange et vraiment on se serait cru en état de siége, si l'on n'avait pas été à la comédie.

» Et cela a duré plusieurs heures, pendant lesquelles, sous la protection de ces baïonnettes et de ces cavaliers, il y avait une autre foule qui applaudissait. »

Voilà ce qui s'appelle un succès emporté d'assaut.

On lit en tête de *la France*, du jeudi 5 février :

« M. DE LAMARTINE nous a remis hier le manuscrit de l'ouvrage que *la France* vient d'acquérir de l'illustre écrivain, et qui doit former le quatrième volume des *Confidences*.

Ce volume, que nous avons déjà parcouru, et qui est à la hauteur de ce que M. de Lamartine a écrit de plus beau, contient un épisode qui formera un roman sous le titre de *Fior d'Aliza*.

» *Fior d'Aliza*, par la grâce du récit et l'intérêt du sujet, rappelle *Graziella*, l'un des plus admirables chefs-d'œuvre de la littérature du dix-neuvième siècle. Nous en commencerons la publication mardi prochain. »

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER.

9 février 1863.

La Bourse a été excellente depuis le commencement jusqu'à la fin.

Toutes les valeurs sont en hausse.

Les deux Mobiliers mêmes participent au mouvement malgré le grand nombre de leurs titres qui ont été livrés au liquidation.

Les consolidés anglais sont comme samedi à 92 3/4 à 7/8.

La rente, ouverte à 70.45, son cours le plus bas, finit à 70.65, son cours le plus élevé.

L'Emprunt italien se tient entre 71.25 et 71.15.

La cote de Vienne indique la stagnation des chemins, mais une légère amélioration dans les changes.

Le Mobilier français s'est traité de 1187.50 à 1200 ; le Mobilier espagnol de 885 à 895 ; l'Orléans de 1117.50 à 1115 ; le Nord à 1030 ; l'Est de 560 à 565 ; le Lyon de 1185 à 1190 ; le Midi de 817.50 à 815 ; l'Ouest à 565 ; le Genève à 415.

Les Autrichiens sont tenus de 512.50 à 515 ; les Lombards de 597.50 à 600 ; les Romains de 390 à 385; les Russes de 427.50 à 430.

Le Saragosse a varié de 690 à 695 ; le Nord de l'Espagne de 550 à 555.

Les Transatlantiques ont encore monté et sont à 592.50.

Les Gaz Parisiens ont fait 1715 ; les Gaz de Marseille 510 ; les Ports de Marseille 690 ; le Crédit colonial 800.

Cours moyen du comptant : 3 °/o 70.40.

4 1/2 °/o 98.80.

Banque de France, 3,360.

Crédit foncier, 1,530.

Pour extrait : J. REBOUX.

Nous lisons dans la *Semaine Financière* :

« Il s'est répandu à la Bourse des bruits d'une nature très favorable aux chemins de l'Est et de l'Ouest, qui jusqu'à ces derniers jours étaient, au contraire, très affectés par ce que l'on croyait savoir de leurs dividendes de cette année, évalués d'après leurs recettes et leur position. Ces bruits ont agi assez vivement sur le cours des actions des deux compagnies. Nous ne les signalons que sous toutes réserves ; mais nous nous empressons de dire que nous serions très heureux qu'ils se confirmassent, et qu'une modification aux conventions, inspirée à la fois par un sentiment bienveillant pour les compagnies et par l'urgence de donner l'aliment de grands travaux aux départemens dont l'industrie souffre particulièrement, vînt vivifier deux des lignes les plus intéressantes de notre réseau. » — (Auguste Lireux).

THÉATRE DE ROUBAIX.

Jeudi 12 février.

Avec le concours de Mlle SCRIWANECK

Premier sujet des théâtres du Palais-Royal et des Variétés.

Début de M. BOMEL, dans l'emploi de premier amoureux.

Première représentation de

LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU comédie en 2 actes, mêlée de couplets.

Mlle Scriwaneck remplira le rôle du *duc de Richelieu*.

L'AMOUR QUÉ QU' C'EST QU' ÇA ? vaudeville en 1 acte.

Mlle Scriwaneck remplira le rôle de *Blésinet* qu'elle a créé à Paris.

Première représentation de

LES FEMMES QUI PLEURENT, comédie en 1 acte.

Ordre : 1. Les femmes qui pleurent ; 2. Les premières armes ; 3. L'amour.

Les bureaux seront ouverts à 6 h. 1/4. — On commencera à 7 h.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr.; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr.; parquet, 1 fr. 25; parterre, 75 cent.; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

THÉATRE DE LILLE

Mercredi 11 février.

Bureaux à 5 h. On commencera à 5 h. 1/2.

LE BOSSU, drame nouveau en 5 actes et 10 tableaux.

LES PANTINS DE VIOLETTE, opérette en 1 acte.

Jeudi 12, les HUGUENOTS, grand-opéra en 5 actes.

Vendredi 13, au bénéfice de M. Martin, L'ILE D'AMOUR, LE BARBIER DE SÉVILLE, LA DEMOISELLE DE NANTERRE.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 10 février 1863.

Esprit 3/6 Montpell..	l'hect	» »	» »	» »
3/6 betterave fin	id	62	» »	» »
3/6 mélas. ind.	id	» »	» »	» »
3/6 fin de grains	id	» »	» »	» »
3/6 de riz.	id	» »	» »	» »
Genièvre.	id	45	» »	» »
Anis	id	50	» »	» »